

Image not found or type unknown



Attestation de non appel et pension alimentaire

Par **nadia**, le **15/01/2010** à **23:20**

Bonjour,

voila mon divorce est prononcé,c'est mon ex qui a demandé le divorce,moi je suis sans travail,et mon avocat n'a pas demandé de pension alimentaire,je veux savoir si ce n'est pas trop tard pour la demander?!

et si c' trop tard,comment rendre le jugement du divorce difinitif,sans avocat,car ce dernier demande 300€ pour le faire,dois je juste attendre un delai et demander ce papier aupres du greffe?

un grand merci d'avance de m'eclairer!

Par **jeetendra**, le **15/01/2010** à **23:33**

[fluo]CIDFF DE L'ESSONNE[/fluo]

17, cours Blaise Pascal

91000 EVRY

Téléphone : 01 60 79 42 26

Bonsoir, prenez contact avec cette Association, ils tiennent des permanences juridiques en Droit de la Famille et pourront vous aider.

La pension alimentaire c'est pour l'entretien et l'éducation des enfants, s'il s'agit d'une prestation compensatoire pour vous, il est trop tard, le divorce est prononcé, prenez contact avec le Greffe du Tribunal pour avoir un certificat de non appel, cordialement.

Par **nadia**, le **16/01/2010** à **00:10**

merci bcp pour ta reponse,
pr la pension alimentaire effectivement,c'pr moi car on a pas d'enfant!
et pour le certificat de non appel,on peut l'obtenir au bout de combien de temps apres le prononcement d'un divorce?
il faut un acte d'aquiescement signé par lui,ou faut il passer par un huissier?ou juste attendre un X temps pr pouvoir l'avoir?

Par **nadia**, le **18/01/2010** à **17:01**

svp,j'ai besoin de vos reponses!!

Par **jeetendra**, le **18/01/2010** à **17:07**

Bonjour, prenez contact avec le [fluo]Greffe des affaires familiales (Tribunal de Grande Instance du lieu ou a été prononcé le divorce),[/fluo] le greffier vous renseignera d'avantage, y compris sur la transcription dans les registres de l'Etat Civil de votre divorce, cordialement.